

Formulaire de rachat de REEE

Remplissez ce formulaire et la vérification d'inscription à la page suivante pour chaque bénéficiaire. Une preuve à jour de l'inscription provenant de l'établissement d'enseignement est requise pour les retraits aux fins d'études.

Définitions et renseignements généraux

Paiement d'aide aux études (PAE)

Sommes versées par un régime enregistré d'épargne-études (REEE) au bénéficiaire (étudiant) pour contribuer au paiement des frais liés à ses études postsecondaires. Ces sommes ne comprennent pas les remboursements de cotisations au souscripteur du régime.

Les PAE sont composés de la croissance des cotisations, la croissance de la subvention et des montants de subvention. Pour déterminer si le bénéficiaire respecte les conditions de réception des PAE, il doit être confirmé que le bénéficiaire est inscrit à un établissement d'enseignement postsecondaire dans un programme d'enseignement postsecondaire admissible ou déterminé. Un tel programme est généralement considéré comme des études à temps plein, à temps partiel ou internationales.

Établissement d'enseignement postsecondaire

Un établissement d'enseignement postsecondaire aux fins de PAE est :

- Un collège, une université ou un autre établissement d'enseignement au Canada qui a été désigné par un gouvernement provincial ou une autorité appropriée en vertu de la Loi fédérale surles prêts aux étudiants ou qui a été désigné par le ministre de l'Éducation de la province de Québec.
- Un établissement d'enseignement agréé par Emploi et Développement social Canada (EDSC).
- Un établissement d'enseignement à l'extérieur du Canada qui est un collège ou un autre établissement d'enseignement qui offre des cours de niveau postsecondaire et auprès duquel le bénéficiaire s'est inscrit à un cours d'une durée non moindre que 13 semaines consécutives. Pour une université, ce critère est de 3 semaines consécutives.

Programme d'enseignement postsecondaire

Le programme d'enseignement postsecondaire doit être l'un des suivants :

- Un programme de formation admissible, qui est un cours d'une durée non moindre que trois semaines consécutives et qui exige que chaque étudiant passe au moins 10 heures par semaine dans le programme.
- Un programme de formation déterminé, ce qui signifie un programme d'une durée non moindre que trois semaines consécutives qui exige que chaque étudiant passe au moins 12 heures par mois à l'égard des cours du programme et que le bénéficiaire soit âgé d'au moins 16 ans (études à temps partiel).

Limites du PAE

Le montant du PAE doit refléter les frais liés aux études du bénéficiaire et est assujetti aux limites suivantes :

- Pour un programme de formation admissible (à temps plein), les PAE versés par un promoteur ne peuvent être supérieurs à 8 000 \$ (subvention et croissance) pendant les 13 premières semaines consécutives d'inscription et, s'il y a une période de 12 mois pendant laquelle le bénéficiaire n'est pas inscrit, cette limite s'applique de nouveau.
- Pour un programme de formation déterminé (à temps partiel), les PAE versés par un promoteur ne peuvent être supérieurs à 4 000 \$ (subvention et croissance) pour chaque période de 13 semaines consécutives d'inscription.

Si les dépenses du bénéficiaire sont supérieures aux limites susmentionnées, il est possible de solliciter un montant de PAE plus élevé auprès d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). Veuillez communiquer avec Fidelity pour plus de renseignements.

Veuillez prendre note que les PAE sont imposables pour le bénéficiaire dans l'année où ils sont reçus et ne correspondent pas nécessairement aux périodes de reçus de frais de scolarité. Il est impératif pour le bénéficiaire de produire sa déclaration de revenus en utilisant le(s) montant(s) figurant sur le(s) feuillet(s) d'impôt de paiement d'aide aux études.

Le bénéficiaire peut recevoir un maximum à vie de 7 200 \$ en PAE au titre de la Subvention canadienne pour l'épargne-études. Lorsqu'un bénéficiaire a plusieurs REEE, il incombe au souscripteur de fournir la plus récente lettre du PAE avec une demande de rachat de REEE, si un rachat de REEE a déià eu lieu auprès d'un autre promoteur de REEE ou dans un autre compte de REEE. Les lettres relatives au PAE sont émises au bénéficiaire par les promoteurs du REEE à la suite d'un rachat du PAE, conformément à une exigence d'EDSC. L'inclusion de la lettre du PAE aux demandes de rachat de REEE permettra de s'assurer que la subvention qui a été versée par une autre institution soit prise en compte lors du traitement du rachat par Fidelity. Fidelity émettra au bénéficiaire un feuillet T4A et un Relevé 1 (le cas échéant) pour les montants de PAE versés, lesquels doivent être inclus dans la déclaration de revenus du bénéficiaire pour l'année. Le bénéficiaire doit rembourser les montants excédentaires. Certains programmes provinciaux peuvent aussi prévoir des plafonds à vie.

Veuillez noter que dans un régime familial les subventions, la croissance et les cotisations peuvent être partagées entre les bénéficiaires inscrits au compte (sauf en ce qui concerne le Bon d'études canadien, qui est réservé au bénéficiaire qui le reçoit).

Le bénéficiaire doit résider au Canada pour recevoir une subvention dans le cadre du PAE. Le bénéficiaire peut aussi être tenu de respecter les conditions provinciales de résidence pour bénéficier de certains programmes incitatifs provinciaux.

Retrait des cotisations aux fins d'études postsecondaires (EPS) Un remboursement des cotisations faites par le souscripteur pendant la période où le bénéficiaire est admissible à un PAE est appelé un « retrait des cotisations aux fins d'études postsecondaires ». Puisque le bénéficiaire suit des études postsecondaires comme le démontre la preuve d'inscription fournie, le souscripteur peut retirer les cotisations afin de défrayer les frais liés aux études sans être tenu de rembourser des montants de subvention. Ces fonds ne sont pas imposables pour le souscripteur ou le bénéficiaire.

Preuve d'inscription

Le souscripteur doit fournir une preuve d'inscription pour que le bénéficiaire soit admissible à un PAE. La preuve doit porter une date tombant dans les six mois de l'inscription. Veuillez remplir les sections C et D du présent Formulaire de rachat et fournir l'autorisation du registraire de l'établissement à la section E ou fournir des documents comme une lettre d'inscription provenant du bureau du registraire, une facture de frais de scolarité et/ou un horaire d'études.

Pour être admissible, la preuve d'inscription doit contenir tous les renseignements énumérés ci-après; par conséquent, plus d'un document pourrait se révéler nécessaire.

- · Nom du bénéficiaire
- Nom et adresse de l'établissement (sur papier à en-tête ou sceau)
- Statut d'étudiant à temps plein ou à temps partiel
- Nombre d'heures par semaine ou par mois pour les étudiants à temps partiel
- Nom du programme
- Durée du programme

Téléc: 1800 387-8092

- · Année en cours du programme
- Renseignements relatifs au semestre précédent si la demande porte sur plus de 8 000 \$ pour une inscription à temps plein
- Nombre de semaines consécutives de chaque semestre pour les établissements non canadiens

Retrait de fonds à d'autres fins que les études

Aucun feuillet d'impôt ne sera remis dans le cas des retraits de cotisations non imposables demandés par le souscripteur. La subvention associée aux cotisations retirées sera remise à Emploi et Développement social Canada (EDSC) et à Revenu Québec (RQ), le cas échéant, dès que le retrait sera effectué. Aucune preuve d'adhésion est nécessaire.



Formulaire de rachat de REEE

Veuillez remplir ce formulaire pour les retraits du REEE destinés aux études et à d'autres fins que les études. Remarque : Pour les retraits destinés aux études, veuillez remplir intégralement ce formulaire et fournir une preuve d'inscription à jour provenant de l'établissement d'enseignement énuméré à la Section E.

Code du courtier Code du conseiller Nom du conseiller

Renseignements	relatifs au titulaire	du régime							
Numéro de compte REEE de Fidelity		Nº de référence croisée du courtier							
Nom du souscripteur				Souscripteur conjoin (s'il y a lieu					
Nom du bénéficiaire									
Adresse du bénéficiaire (obligatoire) Même adresse que le s			souscripteur	Remarque: Les lettres relatives aux paiements d'aide aux études seront envoyées par la poste à cette adresse.					
Adresse			·		Ville				
Province/territoire Code		postal		_					
Section A : Type									
Retraits aux fins d'étue									
Paiement d'aide aux études (PAE) (subvention et croissance) Imposable pour le bénéficiaire.		Montant de PAE Montant pour les		\$		Remarque: S'il n'y a pas suffisamment de gains et/ou de subventions dans le compte pour satisfaire une demande de PAE, le reste sera considéré comme un retrait aux fins			
Doit être inclus dans son revenu [T4A/relevé 1]. Retrait des cotisations aux fins d'études		EPS \$			d'études postsecondaires	s. À moins d'indication contraire,			
postsecondaires (EPS d'EPS ne sont pas imp) Les retraits aux fins	Montant total		\$	L	le montant brut des retrai	ts sera pris en compte.		
Retrait entier du comp	e (PAE et ESP)		Brut	Net					
Retrait à d'autres fins d	que les études tres fins que les études	Petrait de 100 º	% du capital Coc	hoz une entien :	Γ		cotisations à d'autres fins que les		
Montant	Retourner l	Retrait de 100 % du capital <u>Cochez une option</u> : Retourner le Bon d'études canadien (BEC)			études entraînera le remboursement de la portion de la subvention s'y rapportant à EDSC ou à RQ, le cas échéan dès que le retrait sera effectué. À moins d'indication				
total			et la SEEEFCB et fermer le compte; OU Garder le BEC et la SEEEFCB				du retrait sera pris en compte.		
l			e compte ouvert						
Section B. insti	ructions pour le r	acrial Veuillez for	urnir le nom et le co	ode du Fonds		Option de rachat			
Code du Fonds*	Nom du Fonds	*				\$ OU %	Net ou brut		
*En cas de divergence entr	Montant total du rachat								
le code est correct et traiterons la demande en conséquence. Remarque : Renseignements relatifs au paiement				du paiement	Livre	er à	Type de livraison :		
 Un paiement peut seulement être versé au bénéficiaire, au souscripteur ou à l'établissement d'enseignement. 				iaire (par défaut)		Bénéficiaire	Poster à l'adresse au dossier		
 Une garantie de signature sera requise si 1. Le paiement est fait à l'ordre de l'établissement d'enseignement. 			Souscri			Souscripteur	Dépôt direct (VEF)		
L'adresse de livraison est différente de l'adresse du souscripteur ou du bénéficiaire inscrit au dossier.			Établiss			Établissement	Virement électronique de fonds **Voir la politique ci-après		
Les montants de rachat sont de 25 000 \$ ou plus. Un timbre peut être apposé par une banque, une société de fiducie ou un courtier				d'enseignement d'enseignement					
en valeurs mobilières enregistré du Canada. L'adresse de l'établissement d'enseignement doit correspondre			ce qui suit :						
L'adresse de l'établissement d'enseignement doit correspondre à l'adresse figurant sur la preuve d'inscription.			 La copie d'un chèque annulé sur lequel le nom du client et ses renseignements bancaires sont pré-imprimés ou embossés. Les chèques de guichet ne sont pas acceptés. 						
Adresse postale				 Le nom du client et les renseignements sur le compte bancaire sur une lettre ou un formulaire officiel portant l'en-tête d'une banque ou d'une coopérative de crédit canadienne reconnue. 					
				Le sceau de la banque et une signature doivent être fournis si le formulaire ou la lettre portant l'en-tête de la banque l'indique.					
Ville				Un formulaire bancaire en ligne, avec ou sans l'image d'un chèque annulé, sur lequel figure le nom du client et les renseignements sur le compte bancaire. Le sceau de la banque et une					
Province/ territoire	vince/			ie nom du client et les renseignements sur le compte bancaire. Le sceau de la banque et une signature doivent être fournis si ces renseignements sont indiqués sur le formulaire en ligne.					
Instructions spéciales									

Téléc.: 1 800 387-8092

Section C : Re	nseignements relatifs à l'in	nscription à des étude	es postsecondaire	es		
Nom de l'étudiant			Nom de l'établissement	:		
Numéro de l'étudiant			Adresse de l'établissement			
Adresse de l'étudiant			-			
			- Ville			
Ville			- Province/territoire			
Province/territoire		Code postal	- Code postal			
Nom du programme			Type de programme ((cocher une seule case)	Temps plein	Temps partiel
Durée du programme		Année d'inscrip	tion en cours			
Début du semestre en	cours	Fin du seme	stre en cours		Durée du semestre (en semaines)	
Début du sei précédent (s'il y		Fin du semes	tre précédent		Durée du semestre (en semaines)	
Section D : Pre	euve d'inscription (Rem	nplir cette section pour les re	etraits destinés aux étu	des seulement)	(on comained) _	
	firmation du bureau du registraire de l					
	entifiée par un sceau)	·		Frais payés —		
	uve d'inscription jointe					
Section E : Bui	reau du régistraire de l'étal	blissement (Rer	nplir cette section si l'o	ption 1 de la Section [a été choisie)	
À ma connaissance,	les renseignements qui figurent à la S	Section C sont exacts.				
Nom du registraire			Sceau du registraire	de l'établissement		
Titre						
Téléphone						
Date			Signature du registrair	e		
Signatures aut	orisées					
,			Souscripteur			
Souscripteur		Date	conjoint (s'il y lieu)		Date	
Conseiller		Date	Souscripteur conjoint (s'il y lieu)		Date	
			· , ,			
	Garantie de signature*					
	(Apposer le sceau ici)					
*Une garantie de s 1. Le paiement est	signature est requise si : effectué à l'ordre					
de l'établissement d'enseignement; 2. L'adresse de remise est différente de celle du						
souscripteur ou le dossier;	du bénéficiaire qui figure dans					
3. Les montants de	e rachat sont de 25 000 \$ ou plus.					
une société de fid	e apposé par une banque, ucie ou un courtier					
en valeurs mobiliè	eres inscrit du Canada.					